



La représentation « *ad hoc* » du mineur

Rapport
mars 2009

Geneviève FAVRE-LANFRAY, Présidente de la FE.N.A.A.H. et de Chrysallis adresse ses excuses au Président du Conseil général du Nord, Monsieur Bernard DEROSIER pour l'avoir cité dans son rapport intitulé « La représentation « *ad hoc* » du mineur » comme représentant judiciaire des enfants victimes lors du procès d'Outreau.

En réalité, c'est le conseil général du Pas de Calais qui était partie civile au procès en tant qu'administrateur ad hoc des mineurs, victimes.